

père que d'aucuns le prétendent. Je n'ai pas le temps de m'arrêter à tous les chiffres énumérés dans le rapport, mais je vous assure qu'ils sont intéressants. J'ai également sous les yeux le document parlementaire n° 228 D, déposé en date du 1er mai à la demande de l'honorable député de Rosetown-Biggarr. Les pourcentages mis à jour indiquent que 20.8 p. 100 des 652,928 exploitants agricoles, chiffre établi d'après le recensement de 1941, ont produit une déclaration d'impôt sur le revenu pour l'année 1945-1946 et que de ce nombre, au plus 8.2 p. 100 étaient imposables, tandis que 12.6 ne l'étaient pas. Il est vrai que parmi les 80 p. 100 qui n'ont pas soumis de déclaration d'impôt, il se peut que certains se classent dans la catégorie imposable, mais étant donné les lourdes peines auxquelles ils s'exposent en ne se soumettant pas à la loi, il est logique de supposer que la plupart de ceux dont le revenu net dépassait l'exemption ont rempli la déclaration.

A mon sens, les renseignements fournis dans les deux documents démontrent que les cultivateurs ne touchent pas une part équitable du revenu national. N'oublions pas que plusieurs cultivateurs assujettis à l'impôt sont victimes d'une injustice car le faible revenu net sur lequel ils acquittent l'impôt représente les recettes combinées d'au moins deux ou trois membres de la famille. Dans bon nombre d'autre cas, les règlements concernant l'impôt sur le revenu nuisent outre mesure aux cultivateurs. Ce matin, j'ai reçu d'un de mes commettants une lettre dont je désire citer un extrait pour la gouverne du ministre des Finances (M. Abbott) et du ministre du Revenu national (M. McCann). Des centaines, des milliers de gens au pays ont des griefs semblables. Voici le passage en question:

Pendant vingt ans, l'hiver comme l'été, nous avons transporté l'eau pour les animaux sur un parcours de quatre milles et demi; puis en 1944, nous avons foré un puits, y affectant \$900. Nous avions l'intention de vendre notre ferme au meilleur prix possible et d'aller vivre ailleurs, mais notre fils consent à en continuer l'exploitation. Deux de mes proches voisins se proposent de forer un puits l'été prochain, mais ils hésitent à le faire, étant donné qu'ils ne pourront tenir compte de cette dépense en calculant leur impôt; ils soutiennent qu'il serait plus avantageux de vendre quelques animaux et d'acheter un générateur d'énergie; à mon sens, ils ont tort. A mon avis, on devrait pouvoir échelonner sur dix ans les frais de forage d'un puits.

Il devrait en être ainsi non seulement de ces frais, mais de bien d'autres. Je me borne à ces cas, car mon temps de parole s'épuise. Si les ministres veulent en trouver d'autres, il leur suffira d'ouvrir les yeux.

Voici l'opinion d'un spécialiste canadien en économie agricole, M. W. A. Drummond:

\* L'histoire de l'agriculture canadienne démontre, sauf quelques exceptions, qu'aucune catégorie d'entreprise agricole ne peut fournir au cultivateur un revenu suffisant pour ses besoins annuels et ceux de sa famille et continuer de lui assurer un revenu convenable d'année en année.

N'est-il pas étrange que le pauvre, qu'il soit cultivateur ou homme d'affaires, est la principale victime du capitalisme? Ces gens s'adonneraient véritablement à la libre entreprise, n'était la haute main qu'exerce le monopole capitaliste sur notre économie nationale. Du point de vue économique, les cultivateurs restent pauvres. Ils comptent donc parmi les victimes constantes de notre présent régime capitaliste. Voilà sur quoi se fondent les crises agricoles périodiques de notre génération. Très souvent quand des représentants de capitalistes s'adressent aux cultivateurs, ils tentent de leur faire croire que la C.C.F. veut leur enlever leurs terres. C'est faux. Nous l'avons nié à maintes reprises, mais cette malicieuse campagne se poursuit dans certaines régions du pays. Je dirai donc quelques mots du programme agricole de la C.C.F., qui constitue la quatrième partie du manifeste de Regina. Je cite:

#### 4. Agriculture.

Garantie au cultivateur quant à la jouissance de sa ferme...

J'insiste sur les mots "de sa ferme".

...aux conditions qu'exigeront les différentes provinces; l'assurance contre les mauvaises récoltes inévitables; la suppression des droits de douane à l'égard de l'exploitation agricole; la création de coopératives de producteurs et de consommateurs; le rétablissement et le maintien d'une relation équitable entre les prix des produits de la ferme et ceux d'autres denrées ou services; un commerce d'exportation plus efficace en ce qui a trait aux denrées agricoles.

Il convient de garantir au cultivateur la jouissance de sa terre, menacée par l'état lamentable de toute l'industrie, et de le faire bénéficier d'un régime d'assurance sociale à des conditions équitables.

Pour que prospère l'agriculture, la plus grande industrie du Canada, il faut que les masses soient en mesure d'acheter des quantités de plus en plus fortes de denrées agricoles sur le marché domestique et que l'exportation des denrées principales se maintienne à un haut niveau, moyennant des prix raisonnables ou des importations d'une valeur équivalente.

Le très hon. M. MACKENZIE: A quand remonte ce manifeste?

M. BURTON: Il s'agit du premier manifeste de la C.C.F., paru en juillet 1933. Depuis lors, il sert de fondement au programme du parti C.C.F.

Le très hon. M. MACKENZIE: A-t-on publié un second manifeste de Regina?